



COMMUNE DE BRÉHÉMONT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bréhémont dûment convoqué le deux juin deux mil vingt-trois, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alexandre TRUISSARD, Maire.

Étaient présents : M. Alexandre TRUISSARD, Maire ; Mme Angélique PLOQUIN THIBAUT (à partir de 19h40) et MM. Jérôme GARNON et Victorien TOULMÉ Adjointes au Maire.

Mmes Nadine FEUTRIER, Amélie SUNDHEIMER et Élodie TOULMÉ, MM. Michel BERGÈRE, Karl DUBOIS, Philippe MANSUY et Aurélien RIBREAU Conseillers Municipaux.

Excusés : Matthieu BELLIER, Kévin BRIARD, Christophe GEORGET et Angélique PLOQUIN THIBAUT de 19h à 19h40.

Pouvoirs : Matthieu BELLIER à Élodie TOULMÉ, Angélique PLOQUIN THIBAUT à Karl DUBOIS de 19h à 19h40.

LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les délibérations prises lors du Conseil Municipal du 27 avril 2023 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des membres présents,

Le Conseil Municipal,

Décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 avril 2023, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. M. Karl DUBOIS obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Céline BOULARD-ALTUR, qui assistera à la séance mais sans y participer.

1. Élections Sénatoriales – Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants : *Délibérations n°017 et 018/2023*

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre prochain.

Il convient que le Conseil Municipal désigne 3 délégués et 3 suppléants.

L'élection des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. La majorité absolue des suffrages valablement exprimés est requise au premier tour de scrutin ; la majorité absolue est égale à l'entier supérieur à la moitié du nombre des suffrages exprimés.

Au deuxième tour de scrutin, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de voix, le plus âgé est élu.

L'ordre des suppléants est déterminé successivement : par l'ancienneté de leur élection, pour les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin par le nombre de voix obtenues et en cas d'égalité de voix, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mmes Nadine Feutrier et Élodie Toulmé et de MM. Philippe Mansuy et Karl Dubois. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

1) Élection des délégués :

Les candidatures enregistrées sont :

- M. Alexandre Truissard
- M. Victorien Toulmé
- M. Aurélien Ribreau

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- ↳ M. Aurélien Ribreau : 12 voix
- ↳ M. Alexandre Truissard : 12 voix
- ↳ M. Victorien Toulmé : 12 voix

MM. Aurélien Ribreau, Alexandre Truissard et Victorien Toulmé ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

2) Élection des suppléants :

Les candidatures enregistrées sont :

- ↳ Mme Nadine Feutrier
- ↳ Mme Angélique Ploquin Thibault
- ↳ M. Michel Bergère

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- ↳ Mme Nadine Feutrier : 12 voix
- ↳ Mme Angélique Ploquin Thibault : 12 voix
- ↳ M. Michel Bergère : 12 voix

Mmes Nadine Feutrier, Angélique Ploquin Thibault et M. Michel Bergère ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

Mme Angélique PLOQUIN THIBAULT arrive à la table du Conseil Municipal et Mme Amélie SUNDHEIMER la quitte à 19h40.

2. Consultation entretien voirie 2023 :

Délibération n°019/2023

La consultation pour le programme d'entretien voirie 2023 a été lancée le 13 avril dernier.

4 sociétés ont été consultées : TOURS'N TP, EUROVIA, COLAS et EIFFAGE mais seules 3 ont répondu.

La commission voirie s'est réunie le 1^{er} juin 2023 pour en faire l'analyse :

- TOURS'N TP : 21 753.60 €
- EUROVIA : 20 503.68 €
- COLAS : 19 469.28 €

Dans l'ensemble, les 3 offres se tiennent. Suite à la première remise de prix nous avons constaté une grosse distorsion sur les prix de monocouche gravillonnée (notamment de la part de la société Colas qui était à 2,60€/HT/m²). La commission a donc demandé une confirmation des prix à l'ensemble des sociétés. Seule la société Colas a révisé ses prix légèrement à la baisse les autres ayant confirmé leur tarif.

La commission propose donc, sur ce constat, d'attribuer le marché à la société COLAS au vu des devis fournis et sur la base de sa position de moins disante (étant entendu que les années précédentes la qualité de la prestation du PATA COLAS était conforme à nos attentes, elle ne présente donc pas de questionnement particulier malgré la différence de prix avec la concurrence.)

La commission ne retient pas l'option enrobés sur la rue du Mouri.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, M. Philippe MANSUY quitte la salle pendant les débats et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit le devis de la société COLAS pour un montant TTC de 19 469.28 € et autorise M. le Maire à le signer.

3. Consultation remplacement des portes de l'école élémentaire : *Délibération n°020/2023*

Dans le cadre de l'amélioration continue de nos bâtiments et des démarches d'économie d'énergie et d'isolation, nous avons sollicité 2 sociétés afin d'établir un devis pour le changement des 3 portes côté cour de l'école élémentaire.

Les sociétés Brisacier et Buton Pose ont bien voulu répondre à nos sollicitations :

- Brisacier : 11 111.25 € HT
- Buton Pose : 11 250.00 € HT

Les devis se valent en termes de tarif. Ces 2 entreprises ont de belles références sur notre commune et ont toutes deux donné entière satisfaction lors des précédentes opérations.

Ces devis ont été présentés en commission infrastructures le 1^{er} juin 2023, qui propose donc de retenir la société la moins disante à savoir Brisacier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit le devis de la société Brisacier pour un montant HT de 11 111.25 € et autorise M. le Maire à le signer.

Mme Amélie SUNDHEIMER revient à la table du Conseil Municipal à 20h00.

4. Projet de recrutement d'un-e ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) pour l'année scolaire 2023/2024 : *Délibération n°021/2023*

Compte tenu de l'évolution des effectifs de l'école, et notamment en classe de maternelle (11 nouveaux élèves en septembre 2023), une réorganisation de la gestion des effectifs est nécessaire.

Après échange avec les institutrices et instituteur de l'école, les élèves de grande section de maternelle vont devoir passer la matinée avec les CP au sein de l'école élémentaire pour équilibrer les effectifs. En effet, le nombre d'élèves de maternelle serait trop élevé avec ceux de grande section, si ceux-ci restaient côté maternelle (maximum 27 élèves possible et on serait à 30 élèves).

Par conséquent, les institutrices de l'école nous sollicitent afin de disposer d'une aide pour gérer au mieux ces enfants de grande section qui seraient transférés côté école élémentaire et cela chaque matinée de la semaine. En effet, gérer les élèves de grande section et de CP, qui sont des années charnières pour l'apprentissage, serait complexe sans aide complémentaire.

Par conséquent, nous vous proposons d'acter le recrutement d'un-e ATSEM pour une durée de 3 h chaque matin 4 jours par semaine pour la rentrée scolaire 2023/2024, et probablement pour les 2 années suivantes à minima.

Le coût annuel global pour la commune serait d'environ 9 960 € maximum.

Cette situation étant ponctuelle nous vous proposons de créer un emploi sous contrat CDD pour une durée de 1 an renouvelable (maximum de 6 ans).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 abstention, décide de créer un emploi permanent d'ATSEM à compter du 1^{er} septembre 2023, dans le grade d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles relevant de la catégorie C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 12 h soit 9.41/35^{ème} et autorise M. le Maire à signer le CDD et tout acte relatif à cette création.

5. Projet de recrutement d'un agent des services techniques :

La personne recrutée en remplacement d'un agent en arrêt maladie ne souhaite pas renouveler son CDD.

Malgré les annonces passées peu de candidat avec un minimum de connaissances en gestion d'espaces verts se présente.

Seul un agent titulaire de la fonction publique, actuellement en poste sur une commune voisine et dont les compétences semblent en adéquation avec notre demande, s'est présenté.

Comme déjà évoqué, la vision à moyen terme consiste à étoffer notre service technique afin de pallier au supplément de fleurissement, d'entretien, ... lié à l'aménagement de la place du 8 Mai.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal acte ce choix, à 9 voix pour 1 voix contre et 2 abstentions, afin de pouvoir recruter cet agent, et de le nommer au poste vacant d'agent polyvalent des services techniques au grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C à temps complet.

6. Souscription au forfait annuel de la SACEM :

Délibération n°022/2023

La commune souhaite prendre à sa charge les frais de SACEM dont les associations communales s'acquittent lorsqu'elles organisent des manifestations avec diffusion de musique sur la commune. Cette action est une continuité de la politique menée pour tenter d'aider les associations à animer la commune.

La SACEM propose un forfait annuel calculé selon le nombre et le type de manifestations.

Pour 2023, le coût est de 349.24€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire :

- à souscrire un forfait annuel auprès de la SACEM afin de s'acquitter des droits de diffusion musicale lors de certains événements organisés sur la commune,
- à diffuser la liste des manifestations organisées par les associations communales,
- à signer tous documents relatifs à ce dossier.

7. Informations et points divers :

- Point sur les demandes de subventions :

- ↳ accord de subvention DETR 2023 de 12 500.01€ pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire et de l'ALSH.
- ↳ refus de DSIL 2023 pour la revégétalisation du centre bourg du fait du délai d'exécution des travaux (dernier trimestre 2023). Le dossier sera donc représenté en 2024.
- ↳ demande de Fonds Vert toujours en instruction : nous aurons une réponse quand le marché sera lancé/attribuer même s'il semble retenu pour le moment.

- Point sur le projet city-stade : accord de subvention de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du plan « 5000 équipements sportifs de proximité » pour 38 785 € (72 % du coût du projet). Le projet va donc pouvoir être lancé en même temps que la liaison cyclable Loire/Indre à Vélo.

- Point sur l'avancement du projet d'aménagement de la place : lancement de l'appel d'offre mi-juin pour une attribution du marché mi-septembre.

- Point sur le projet de bâche incendie à l'Aireau des Besniers : le service prévision du SDIS a validé le projet qui va donc pouvoir être lancé.

- Information sur les études de la CCTVI sur la digue du Vieux Cher : les résultats des études débouchent sur le classement de la digue du Vieux Cher de Rupuanne à la route de Lignièrès de Touraine ce qui garantira un suivi dans le cadre du transfert de la gestion des digues domaniales de la DDT vers la CCTVI à compter du 1^{er} janvier 2024.

- Propositions de prestations 2024 pour les séniors : la commission propose l'organisation d'un goûter musical et festif au lieu d'un panier gourmand en 2024.

Aucune autre question n'étant plus posée, M. le Maire lève la séance à 21h15.

Prochain Conseil Municipal le vendredi 7 juillet 2023 à 20h